



TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN ET LA CREATION DE VOIRIES

ACTE D'ENGAGEMENT

<u>Maître de l'ouvrage</u> : Commune de Le Pouzin représentée par Monsieur le Maire – 3 Av. Marcel Nicolas, 07250 LE POUZIN.
<u>Accord-cadre de travaux à bons de commande</u> pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.
<u>Montant maximum pour la durée du marché</u> : 600.000 € HT.
<u>Date limite de remise des offres</u> : le 6 octobre 2023 à 16 heures.
<u>Maîtrise d'œuvre</u> : Direction des Services Techniques de la Commune du Pouzin – 3 Av. Marcel Nicolas, 07250 LE POUZIN
<u>Représentant de la maîtrise d'œuvre</u> : Responsable des Services Techniques Municipaux.
<u>Comptable public assignataire des paiements</u> : M. Le Trésorier Principal de Privas.

*Accord-cadre de travaux à bons de commande
Passé en application des articles ci-après du Code de la Commande Publique :*

Partie Législative	Partie Réglementaire
L2120-1 « Choix de la procédure de passation »	R2121-8 – « Dispositions propres aux accords-cadres »
L2123-1 - « Marchés passés selon une procédure adaptée »	R2123-1 - « Conditions de recours à une procédure adaptée »
L2125-1 - « Techniques d'achat : l'accord-cadre »	R2162-2 et 4 - « Accords-cadres : dispositions générales »
	R2162-13 et 14 - « Dispositions propres aux bons de commande »

Ainsi que des dispositions des CCAG-TRAVAUX

Article 1 – Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre concerne la réalisation de travaux d'entretien et de création de voiries à exécuter pour le compte de la Commune de Le Pouzin.

Article 2 – Identification et engagement du titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous dans l'ordre de priorité décroissante.

Article 2.1 – Documents particuliers

- L'Acte d'Engagement,
- Les annexes à l'acte d'engagement :
 - L'accompagnement à la protection des données à caractère personnel,
 - Le relevé d'identité bancaire ou postal,
 - Eventuellement, l'imprimé DC4 pour la présentation d'un sous-traitant,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le bordereau de prix unitaires (BPU)
- Le mémoire technique.

Article 2.2 – Documents généraux :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG) approuvé par l'Arrêté NOR : ECOM2106871A du 30 mars 2021.
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux Marchés Publics de travaux.
- Avis technique et normes françaises en vigueur.

Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-9 du Code de la Commande Publique,

Le signataire désigné ci-après :

S'engage sur la base de son offre et **pour son propre compte**

Nom commercial :

.....

Dénomination sociale :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de celle de l'établissement) :
.....
.....

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

/.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Code d'activité économique principale (APE) :

Téléphone :Télécopie :

Mail :

.....
.....

Engage la société sur la base de son offre

Nom commercial :

.....

Dénomination sociale :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de celle de l'établissement) :

.....

...

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

/.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Code d'activité économique principale (APE) :

Téléphone :Télécopie :

Mail :

.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engage sur la base de l'offre du groupement

- Membre °1 du groupement

Si dans un délai de 24 heures à compter de la notification du bon de commande au titulaire, le maître d'ouvrage n'a pas reçu de réserves de ce dernier, le titulaire est réputé avoir accepté l'exécution de la commande définies dans celui-ci.

Dans le cas où ce délai empièterait sur un week-end ou un jour férié, le prestataire bénéficiera d'un report de délai correspondant à la période non ouvrée.

En aucun cas le titulaire ne pourra conditionner ses interventions à une obligation de regrouper les commandes ou à un montant minimum.

Les délais d'exécution seront précisés à chaque commande.

Article 6 – Conditions financières

Le présent accord-cadre est à bons de commandes avec un maximum en valeur de 150.000€ HT par an, conclu à prix unitaires et révisibles.

Le prestataire est rémunéré sur les bases suivantes : application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix unitaires, ci-annexé, aux quantités de prestations réellement exécutés par ce dernier.

La révision annuelle des prix est fixée à l'article 5-4 du CCAP.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau de prix unitaires.

Article 6.1 Proposition

L'unité de compte est l'euro.

Je m'engage sur le bordereau de prix unitaire (document ayant valeur contractuelle) signé par mes soins.

Article 6.2 – Avance (Article 8-2 du CCAP)

- Accepte de percevoir l'avance (*Cochez la case si vous souhaitez accepter l'avance forfaitaire*)
 Renonce à percevoir l'avance (*Cochez la case si vous souhaitez refuser l'avance forfaitaire*)

6-3 Sous-traitance : (Article R2193-3 et R2193-4 du Code de la Commande Publique)

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

L'annexe n°1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Article 7 – Modalités de règlement des comptes

Article 7.1 – Facturation

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après : (Joindre un relevé d'identité bancaire)

- Dénomination sociale :
- Numéro BIC :
- Numéro IBAN :
- Intitulé de la Banque :
- Ou du Centre de Chèques Postaux de :
- Ou du Trésor Public de :

Coordonnées du service facturation du titulaire :

Personne à contacter :

.....

Téléphone :Télécopie :

Mail :

.....
.....

(Dans l'hypothèse d'un groupement conjoint, les informations bancaires ou postales et les coordonnées du service facturation peuvent être dupliquées autant de fois que de membre de groupement)

Article 7.2 – Désignation du comptable public

Coordonnées du comptable public assignataire des paiements :

Monsieur Le Trésorier Principal de PRIVAS

Article 8 – Signature de l'accord-cadre par le titulaire ou le groupement titulaire :

Article 8.1 – Signature de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8.2 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le **mandataire** suivant :

Nom commercial :

.....

Dénomination sociale :

.....

En cas de groupement CONJOINT, le mandataire du groupement est :

Solidaire

Conjoint

➤ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations (joindre les pouvoirs en annexe du présent acte d'engagement) ;

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public (joindre les pouvoirs en annexe du présent acte d'engagement) ;

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe ;

➤ Les membres du groupement qui signent le présent acte d'engagement :

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

Conditions du mandat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
--------------------------------------	---------------------------	-----------

A dupliquer autant de fois que de membre du groupement		

Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 9 – Identification et signature du maître d'ouvrage :

Commune de Le Pouzin
3 Av. Marcel Nicolas, 07250 Le Pouzin
N° de SIRET : 210 701 819 00018
Code APE : 8411 Z – Administration publique générale

Représentée par : Monsieur Christophe VIGNAL , Maire de Le Pouzin

Agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Est acceptée la présente offre pour valoir accord-cadre.

A , le

**Le Maire,
Christophe VIGNAL.**